

Promouvoir et faire appliquer le droit de toutes et tous à un logement décent et indépendant !



LA LETTRE DE L'ASSOCIATION DALO

N° 67 | mai 2026

Chaque mois, l'Association DALO vous informe de toutes ses actualités. Nouvelle réglementation ou évolution de la jurisprudence, formations, permanences et comités de veille DALO, actions de nos bénévoles : pour suivre ensemble l'application du droit au logement opposable.

La campagne DALO 2027

L'association DALO a lancé le 5 mars 2026 une année de campagne pour le droit au logement avec 22 associations partenaires. Cette campagne se déroule du 5 mars 2026 au 5 mars 2027, entre le dix-neuvième et le vingtième anniversaire de la loi instaurant le Droit Au Logement Opposable. Elle est articulée autour de rencontres, débats, actions publiques et temps de mobilisation. Le calendrier est à retrouver sur [notre site](#).

LA MATINÉE DE REFLEXION DU 22 MAI

L'association DALO a organisé une matinée de réflexion sur le thème [LA LOI DALO : QUELLES PERSPECTIVES POUR 2027 ?](#) Vous pourrez retrouver le lien vers le replay dans la lettre du mois prochain sur [notre chaîne Youtube](#)

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS DE JUIN

9 juin 2026 à 14h30 : Webinaire "Le B.A-BA du DALO : Le DALO, c'est quoi ? Qui est éligible ? Comment faire un recours ?" animé par Céline Ménager (Asso DALO) [Lien d'inscription au webinaire](#)

10 juin 2026 de 10h à 11h : Webinaire La lutte contre l'habitat indigne par [SOLIHA](#) (Solidaires pour l'habitat)

17 juin 2026 de 16h à 18h : Séminaire [Une fiscalité pour le droit au logement](#) organisé par la Fondation pour le logement des défavorisés - l'Assemblée nationale Bureau 9

25 et 26 juin 2026 : [Rencontres nationales de la FAPIL à Bourges](#). Atelier "Le rôle des associations dans l'effectivité du DALO" le jeudi 25 juin à 15h30

L'actualité politique

QUELLE LOI POUR LE LOGEMENT ?

Un projet de loi « visant la relance du logement » doit être présenté prochainement au Conseil des ministres. Il est heureux que le Gouvernement se préoccupe – enfin ! – du manque de logements. Mais la loi ne pourra qu'aggraver la situation si elle vient prolonger et accentuer les orientations qui nourrissent la crise du logement.

[À lire sur notre site](#)

APL ET LOYERS HLM : LE FOSSÉ SE CREUSE

À la demande du Haut comité pour le droit au logement, le SDES (service des données et études statistiques du Commissariat général au développement durable) a comparé le niveau des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux avec les plafonds pris en compte pour le calcul de l'APL. Cette étude révèle que 80% des logements produits après 1980 ont des loyers supérieurs à ces plafonds, ce qui crée une difficulté objective pour le relogement des ménages disposant de petits revenus. Sauf pour les logements très sociaux (PLAI) les dépassements se sont accrus depuis la précédente étude, réalisée en 2012.

[Accéder à cette étude](#)

L'actualité juridique

RAPPORT DU HAUT COMITÉ POUR LE DROIT AU LOGEMENT

Après son rapport sur les mauvaises pratiques, le HCPDL publie un nouveau rapport qui pointe les trop nombreux dysfonctionnements des COMED : composition, délai d'instruction, pièces justificatives, etc. À lire [ici](#) !

TA DE MELUN - DÉCISION N° 2414524 du 25/03/2026 - RECOURS INDEMNITAIRE

Lors du recours indemnitaire, le Préfet ne peut pas arguer de l'illégalité de la décision DALO rendue, "qui crée des droits au profit du demandeur, pour se délier de son obligation de relogement, alors même qu'il avait la possibilité, s'il s'y croyait fondé, de former à l'encontre de celle-ci, un recours en annulation"

CONSEIL D'ÉTAT - DÉCISION N°502860 DU 5 MAI 2026 - ANEF

Une victoire des associations face aux dysfonctionnements de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF). Saisi par une dizaine d'associations parmi lesquelles la FAS et le Secours Catholique, le Conseil d'État enjoint à l'État de prendre plusieurs mesures pour garantir un accès normal des usagers au service public de l'ANEF.

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME - DÉCISION DU 12 MAI 2026

La CEDH a refusé de reconnaître la violation de l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'absence d'exécution effective des décisions de justice d'injonction

L'actualité de l'association

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI

Notre Assemblée générale annuelle s'est tenue le 22 mai à 14H30. Retrouvez sur notre site [le rapport d'activité 2025](#) et la composition du [Conseil d'administration](#).

FORMATIONS DALO EN E-LEARNING

Classes virtuelles, cas pratiques, supports vidéos, quizz : ce programme, 100% en ligne, est conçu pour vous permettre de vous approprier les enjeux et la procédure, qui découlent de la loi DALO, à votre rythme sur un mois. Elles s'organisent individuellement et sur demande, vous trouverez les informations utiles et le formulaire de demande [ici](#).

LES FORMATIONS DE MAI

Nous avons formé 13 travailleurs sociaux de l'ADJN (Association Accueil De Jour et Nuit Marseille) et des bénévoles du Secours Catholique.

LES FUTURES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION DALO

Formation DALO 16 et 17 juin 2026 : Cette formation est proposée à distance, en visioconférence, sur 2 journées, de 9h30 à 16h30. Elle s'adresse aux professionnels ou bénévoles qui souhaitent mieux comprendre la loi DALO et maîtriser la procédure qui en découle. Les inscriptions sont ouvertes via [ce formulaire](#).

Vous souhaitez organiser une formation pour les salariés de votre structure ?

Vous pouvez directement écrire à l'adresse formation@assodalo.org pour établir un programme et un devis.

Le site web et l'accès aux articles réservés abonnés

En vous abonnant, bénéficiez de contenu en exclusivité :

- Nos guides DALO et DAHO
- La base d'information juridique
- Les fiches argumentaires
- Les fiches contentieux et procédure
- La plateforme des décisions

Pour nous soutenir

L'Association DALO a besoin de votre soutien financier pour poursuivre et développer ses actions. Elle est reconnue d'intérêt général et à caractère social, ce qui vous permet de déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Abonnez-vous pour accéder aux contenus exclusifs

Faire un don



Association DALO

<https://www.assodalo.org/>

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

